

## 5.6 PROTECTION AU BRUIT

Un soin tout particulier a guidé les choix de revêtements des plafonds du musée pour garantir aux visiteurs le plus grand confort acoustique possible. Toutes les surfaces de la coque en bois et tous les plafonds des box ont été revêtus en partie inférieure avec des toiles acoustiques combinées avec un molleton absorbant placé de manière invisible derrière la toile micro perforée. Toute la face inférieure de la dalle sur rez a été revêtue de panneaux acoustiques STO SILENT constitués d'un noyau d'isolation en laine de roche recouvert d'un enduit poreux. Les sols souples en revêtement GIOMOFLEX naturo contribuent également à la qualité globale de l'acoustique générale.

## 5.7 BILAN THERMIQUE

Le musée a fait l'objet d'une demande de certification pour l'obtention du label CECB A, à la fois pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale qui devrait être attribué d'ici la fin juillet 25, une fois tous les décomptes finaux remis à l'organe de contrôle.

## 5.8 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET LOGIQUE D'EXPLOITATION

Un tableau MCR (mesures, contrôle, régulation) pilote l'ensemble des installations techniques pour optimiser chaque composant technique en offrant une vision globale sur l'état de fonctionnement de toutes les installations et la possibilité d'optimiser ces dernières en fonction des besoins de l'exploitation.

## 5.9 UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La valorisation des énergies renouvelables est un sujet central de ce projet. La meunière, alimentée par la Dranse, permet en grande partie d'assurer le rafraîchissement des locaux et l'arrosage des aménagements extérieurs. Le chauffage est relié au CAD (dont le fonctionnement est assuré en grande partie par des déchets de bois fournis par les triages forestiers de la région). L'électricité est produite en majorité par les panneaux solaires disposés sur les deux pans de toiture de l'arsenal (ancien musée).

## 5.10 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Concernant la gestion des eaux pluviales, la toiture végétalisée joue un rôle de rétention, permettant de temporiser l'écoulement de l'eau avant son évacuation. Pour les surfaces non végétalisées, les eaux sont dirigées vers le réseau d'eau claire, qui les achemine vers l'une des deux tranchées drainantes aménagées dans le parc. Ce dispositif favorise l'évacuation des eaux par infiltration dans les alluvions fluvio-glaciaires situées sous le site.

## 5.11 GESTION DES DÉCHETS

Un éco-point a été installé à proximité de la route du Levant. Il permet un ramassage bihebdomadaire assuré par le service de voirie mandaté par la Ville de Martigny. À l'entrée du bâtiment principal, des poubelles de tri sont mises à disposition des visiteurs pour les déchets courants, le PET et l'aluminium. Ce même dispositif de tri est également présent entre le food-truck et l'espace de pique-nique, facilitant ainsi le recyclage des matériaux.

Les déchets en PET et en aluminium sont directement acheminés vers le centre de tri, situé à seulement un kilomètre. Quant aux déchets verts, la majorité est broyée sur place afin d'être réutilisée. Une benne enterrée de 6 m<sup>3</sup>, située à proximité du bâtiment d'exploitation, est prévue pour les végétaux ne pouvant être traités sur site.